

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 26/03/2026

ID : 069-216901512-20260320-DELIB_2026_08-DE



N° DELIB_2026_08

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES : Contre 0 Pour 19

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Andrée CHOPIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : MM. Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Noël FAVROT, Pascale MEUNIER, Robert EMMETIÈRE, Laurence BERERD, Guy REZIG, Sandra BAILLY, Olga BONNIER CROSO, Christèle DEL CAMPO, Cédric SÉDILLEAU, Émilie CHASSAGNE, Christina POLIDORI, Yannick JACQUET, Valentin CHASSAGNE, Donatien VERMOREL, Étienne DESCOMBES, Karine LACROIX, Jérémy GIROUD, Michael SAINT-ANDRÉ

Absents :

Mme Christèle DEL CAMPO a été élu(e) secrétaire.

OBJET : DELIBERATION PROCEDANT A LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte DIX-NEUF membres,

Le nombre maximum d'adjoints est arrêté à CINQ ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de QUATRE postes d'adjoints.

Fait et délibéré à LE PERRÉON, le 20 mars 2026

Le Maire,
Marie-Andrée CHOPIN

Secrétaire,
Christèle DEL CAMPO

